



Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Signature d'un protocole d'entente entre l'Administration de pilotage des Laurentides et le Bureau de la sécurité des transports du Canada

LA SÉCURITÉ MARITIME : UNE PRIORITÉ POUR L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Montréal, le 19 décembre 2016 – L'Administration de pilotage des Laurentides (APL) annonce la signature d'un protocole d'entente avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) concernant la coordination des activités relatives aux événements de transport entre les deux organisations. Cette entente reconnaît l'intérêt de coopérer pour assurer le maintien de la sécurité de la navigation et prévenir la répétition des incidents et accidents. Chaque organisme enquêtera selon leur mandat respectif selon la *Loi sur le pilotage* et la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*. Cette collaboration accrue entre l'APL et le BST offrira aux Canadiens une plus grande paix d'esprit lorsqu'il est question du transport maritime sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay.

L'APL, société d'État fédérale, est responsable d'administrer et de fournir des services de pilotage maritime dans les eaux du fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay. Que ce soit pour le transport de marchandises ou de personnes, la sécurité maritime est la préoccupation première et la priorité de l'APL. Le BST est un organisme indépendant qui œuvre à rendre les transports plus sûrs en menant des enquêtes sur des événements dans les modes de transports maritime, de pipeline, ferroviaire et aéronautique.

Tenant compte de l'objectif commun d'assurer la sécurité maritime, le protocole d'entente entre l'APL et le BST prévoit la coordination de leurs activités afin de promouvoir et de faciliter la coopération, la consultation et l'aide mutuelle. De plus, cette coopération permettra des relations positives, l'échange efficace des renseignements et une communication claire et ouverte, tout en respectant les mandats, les responsabilités et l'indépendance de chaque organisation.

« Nous sommes ravis de la signature de ce protocole d'entente. Cette entente représente un développement positif en ce qui a trait à la réalisation plus efficace de notre mandat de sécurité. La mise en commun de nos efforts permettra d'assurer aux Canadiens une plus grande sécurité sur les eaux navigables du



Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

Saint-Laurent et de la rivière Saguenay», souligne Fulvio Fracassi, Premier dirigeant, Administration de pilotage des Laurentides.

À propos de l'Administration de pilotage des Laurentides

L'Administration de pilotage des Laurentides (« APL ») est une société d'État fédérale financièrement autonome chargée d'administrer et fournir des services de pilotage maritime dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay. Notre mission consiste à assurer la sécurité de la navigation en fournissant des services de pilotage maritime efficaces à un coût raisonnable en collaboration avec les pilotes et l'industrie maritime.

Source :

Sylvain Lachance
Directeur principal à l'exploitation
Administration de pilotage des Laurentides
Téléphone : 514 283-6320 poste 299
Cellulaire : 613 720-6922
Courriel : sylvain.lachance@apl.gc.ca

Renseignements (médias uniquement) :

Jade Lavallée Labossière
Conseillère principale
Hill+Knowlton Stratégies
Téléphone : 514 375-2730
Cellulaire : 514 349-9090
Courriel : jade.lavallee-labossiere@hkstrategies.ca